

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230619-20230609DEL2-DE

20230609DEL2
S'LO

NOMBRE : ,

De conseillers en exercice : 29

De présents : 22

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

VOTE DES TARIFS AU SEIN DU
SERVICE « JEUNESSE » POUR LES
ACTIVITES PERISCOLAIRES, LES
ACCUEILS DE LOISIRS DU
1/09/2023 AU 31/08/2024

DELIBERATION :

Publiée le 19 juin 2023

Rendue exécutoire le 19 juin 2023

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 19
juin 2023

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 19 juin 2023

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 16 mai 2023

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après
convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys »,
120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la
présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel
LANNOO, Christelle GRATIEN, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier
JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Valérie CLOUET, Marie-Claude
ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, Bénédicte VANHILLE,
Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel
HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

M. Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Me Laetitia PANIEZ, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME,
M. Benoît OERLEMANS, procuration donnée à Me Karine PACCEU,
M. Pierre CAMPHYN, procuration donnée à M. Michel LANNOO,
M. Jean-Pierre DUBURCQ, procuration donnée à M. Olivier JOUCLA,
Me Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à
l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant les tarifs pratiqués au sein du service « jeunesse » pour les
activités périscolaires, les accueils de loisirs (espace éducatif et pause
méridienne, mercredis récréatifs, accueils de loisirs, séjours découvertes,
repas, transport, participations municipales) à compter du 1er septembre
de chaque année.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir
délibéré ;

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les tarifs du service « jeunesse »
applicables du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, selon le tableau ci-
annexé.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire